



CHARTRE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

**Approuvé par le comité de développement le 21 octobre 2025 et
par le Conseil d'administration le 5 mars, 2026**

CHARTE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

MANDAT

Le conseil d'administration de la Fédération québécoise de tennis (le Conseil) institue un comité de développement du tennis (le « Comité»), conformément à l'article I du règlement septième de ses règlements généraux.

Le Comité aide et assiste le Conseil en matière de réalisation du plan de développement du tennis au Québec. Il est responsable de faire un suivi auprès de l'équipe de direction de la progression des programmes et des priorités identifiées dans le plan stratégique. Il supporte l'équipe de direction dans l'identification des sphères où le développement est retardé et dans l'identification des pistes de solutions, et dans l'identification de nouvelles opportunités de développement pour les années à venir.

COMPOSITION ET STRUCTURE

Le Comité est formé d'un minimum de 3 membres du Conseil. Le Comité peut également inclure des membres externes qui ne sont pas administrateurs.

Le Comité désigne le membre qui exercera la présidence du Comité parmi ses membres. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil.

La direction générale assiste et alimente les rencontres du Comité, sur demande du Comité, mais sans droit de vote.

Le Comité peut s'adjoindre ponctuellement des personnes expertes désignées par le conseil, sans leur conférer le statut de membre.

Le mandat des membres du Comité est d'un an et peut être renouvelé sur décision du Conseil. Chaque membre remplit ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit dûment nommé par le Conseil, à moins qu'il remette sa démission, soit démis de ses fonctions ou cesse d'être administrateur, sauf pour un membre externe.

FONCTIONNEMENT

1. Le Comité doit tenir un minimum de trois (3) réunions par année.
2. Le quorum aux rencontres est fixé à deux (2) membres du Comité s'il est constitué de trois (3) membres, ou la moitié des membres. Le président du Comité agit comme secrétaire et coordonnateur ; il / elle dirige les réunions et assure le suivi avec le Conseil
3. Le Comité devra élaborer annuellement un plan de travail afin de déterminer ses priorités et les objectifs à réaliser, par trimestre.

4. Le Comité présentera un rapport annuel faisant état de la réalisation de son plan de travail au cours de la dernière année.
5. Un compte-rendu sera rédigé après chaque réunion et sera présenté au Conseil par le président du Comité ou un représentant, incluant la présence des membres à cette réunion.
6. Le Comité révise son mandat, ses responsabilités et ses fonctions tous les deux ans ou plus tôt au besoin. Si requis, il recommande toute modification au Conseil pour adoption.

RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Le Comité relève du Conseil et, sans restreindre la généralité de ses responsabilités aux termes de son mandat, il assume, entre autres, les responsabilités et fonctions décrites ci-après :

1. Orienter et effectuer le suivi des priorités établies par le Conseil liées au développement du tennis qui permettront de réaliser le plan stratégique.
2. Revoir et aviser le Conseil par rapport à la progression des programmes de Tennis Québec en fonction du plan de développement établi par l'équipe de direction et approuvé par le Conseil dans le cadre du plan stratégique.
3. Superviser et revoir de façon périodique l'efficacité et la plus-value des programmes en place.
4. S'assurer que les mécanismes appropriés de supervision interne soient mis en place afin de permettre à l'organisation de réagir promptement là où le développement est retardé.
5. Dans l'année qui précède la fin du plan de développement d'un cycle du plan stratégique revoir la révision du plan, notamment en suggérant de nouvelles opportunités de développement.
6. S'assurer que tous les membres du Conseil connaissent les programmes et objectifs du plan de développement.
7. Aviser le président(e) du Conseil de toute inquiétude liée au développement du tennis au Québec.

GOUVERNANCE :

Le Comité accomplit annuellement les tâches suivantes, selon un cycle trimestriel :

Trimestre	Travaux du Comité
1- Avril à juin 2- Juillet à septembre	<p>Assurer le suivi de l'évolution des priorités stratégiques et des indicateurs de performance (KPIs).</p> <p>Fournir des conseils, des recommandations et un soutien à la direction de TQ pour les accompagner dans l'atteinte de leurs objectifs de développement.</p> <p>Présenter des rapports d'avancement au Conseil d'administration.</p> <p>Présenter au Conseil tout changement matériel aux programmes de développement établis par l'équipe de direction</p>
3- Octobre à décembre	<p>Identifier et s'entendre sur les priorités du Comité en lien avec la planification stratégique.</p> <p>Planifier ses activités et proposer un calendrier de travail au Conseil.</p> <p>Revoir la Charte et recommander les modifications nécessaires au Conseil du mois d'octobre, au besoin.</p>
4- Janvier à mars	<p>Effectuer l'auto-évaluation du Comité et présenter le bilan de ses travaux au Conseil.</p> <p>Assurer le suivi de l'évolution des priorités stratégiques et des indicateurs de performance (KPIs).</p> <p>Fournir des conseils, des recommandations et un soutien à la direction de TQ pour les accompagner dans l'atteinte de leurs objectifs de développement.</p> <p>Présenter des rapports d'avancement au Conseil d'administration.</p> <p>Présenter au Conseil tout changement matériel aux programmes de développement établis par l'équipe de direction</p>